



afdaeim

ASSOCIATION DE FAMILLES POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE L'INCLUSION MEDICO-SOCIALE

PROJET ASSOCIATIF

2022 - 2027

ENSEMBLE, UNIS ET SOLIDAIRES



SOMMAIRE

Préambule	3
I - Un contexte en évolution	4
II - L'association	4
III - Nos missions	6
a) L'association gestionnaire	6
b) L'association tournée vers ses adhérents	7
c) L'association militante	7
IV - Nos valeurs	7
V - Nos établissements et services	8
A – Les établissements et services du Pays de Loire	8
B - Les établissements et services d'Île de France	9
VI - Les orientations stratégiques 2022 – 2027	11
A. Les personnes accompagnées et leurs familles.	11
a) Les prestations à développer	11
b) La qualité de l'accompagnement	11
B La gouvernance et l'organisation associative	13
C Les ressources humaines	14

PREAMBULE

Depuis 60 ans, l'**AFDAEIM** n'a cessé de militer pour assurer la défense des droits des personnes en situation de handicap, l'accès à une vie personnelle, sociale et parfois professionnelle la plus épanouie possible.

Ce projet associatif est le résultat d'un travail collaboratif associant le Conseil d'Administration, la Direction Générale, les professionnels de l'association et les familles. Cette approche nous a permis de croiser les orientations politiques avec les besoins des personnes accompagnées en cherchant à maintenir un équilibre entre un accompagnement individuel et des solutions collectives. Ensemble, nous avons défini un plan stratégique cohérent, en lien avec nos valeurs et missions associatives.

Ce projet associatif permet également de positionner l'**AFDAEIM** comme un acteur majeur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap afin de construire ensemble une société inclusive. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'association : personnes accueillies, familles, professionnels, bénévoles et adhérents.

Nous souhaitons, à travers ce projet associatif, réaffirmer notre identité, nos valeurs, nos missions et notre souhait d'évoluer, de progresser et de développer des solutions afin qu'il n'y ait pas de rupture de parcours pour que le projet de vie de chacun et son autodétermination soit une réalité.

Fondé sur notre histoire et orienté vers le futur, il établit une vision fédératrice pour les cinq années à venir.

Le Conseil d'Administration

I - UN CONTEXTE EN EVOLUTION

Les lois de janvier 2002, du 11 février 2005, du 21 juillet 2009, la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2010), les rapports Piveteau de 2014 sur « les zéros sans solution », de 2018 sur l'habitat inclusif, de 2022 sur la transformation du secteur médico-social, la transformation de l'offre en ESAT 2021/2022 ont contribué à des changements mettant en avant les notions d'inclusion, d'auto-détermination, de co-construction du parcours de vie sans rupture, de citoyenneté et d'égalité des chances et des droits. La personne en situation de handicap est reconnue comme un citoyen à part entière et a droit à la compensation des conséquences de son handicap. Dans cette logique, l'accompagnement sans ruptures est devenu un devoir collectif. Afin de s'inscrire dans cette reconnaissance de la personne handicapée nous devons adapter nos réponses et développer des prestations en fonctions des besoins des personnes et de leur famille, repenser le fonctionnement de nos établissements et services en créant des plateformes et des dispositifs et fonctionner dans une logique de réponses plutôt que dans une logique de places.

II - L'ASSOCIATION

L'AFDAEIM, « Association de Familles pour le Développement de l'Accompagnement Et de l'Inclusion Médico-sociale » est une association nationale régie par la loi de 1901 dont la création au Journal Officiel date du 17 mai 1962.

Face à l'absence de structures d'accueil adaptées, l'action associative de quelques parents, a permis d'organiser le premier mode de garde des enfants en situation de handicap mental, dans un local de l'OPHLM de Stains (Seine Saint Denis).

Aujourd'hui, grâce au développement rapide avec une création quasi annuelle d'équipements depuis 1962, l'Association s'étend sur deux pôles territoriaux, l'Île de France et les Pays de Loire, regroupée autour de trois départements, la Seine Saint Denis, le Val d'Oise et la Vendée.

Quelques dates rythment le développement de l'AFDAEIM depuis sa création en 1962 :

En 1963 : Le dynamisme de cette poignée de parents bénévoles va permettre, moins d'un an après la parution de ses statuts, l'aménagement, à La Courneuve (Seine Saint Denis), dans un petit local prêté par le service de l'OPHLM, d'un Centre Médico-Pédagogique où sont accueillis 15 enfants en situation de handicap mental.

En 1964 : Ce local devenu trop exigüe est remplacé par un Externat Médico-Pédagogique (EMP): Le Tremplin. La capacité d'accueil passe à 30 enfants de 6 à 14 ans. Installé sur la commune de Stains (Seine Saint Denis), cet établissement répond aux normes imposées par la Sécurité Sociale et l'Aide Sociale.

En 1968 : Le Tremplin augmente sa capacité d'accueil avec la création d'une section IMPRO (Institut Médico Professionnel) de 15 adolescents de 14 à 16 ans.

En 1969 : Poursuivant sa création d'équipements, l'AFDAEIM ouvre un Centre d'Aide par le Travail (CAT) pour 30 adultes. Le CAT Le CARREFOUR. Cet établissement, initialement installé dans des bâtiments de l'OPHLM de La Courneuve (Seine Saint Denis) accueille dans un premier temps 30 adultes.

En septembre 1972 : l'AFDAEIM s'oriente vers la Région Pays de Loire où s'ouvre, un CAT avec internat aux Essarts (Vendée) pour 30 jeunes filles.

En 1975 : LE CMP le Tremplin disparaît et est remplacé par un Externat Médico-Educatif (EMP) installé sur la commune de Garges Lès Gonesse (Val d'Oise) : L'ESPOIR, établissement agréé pour 100 enfants et adolescents de 6 à 20 ans, aujourd'hui regroupé en deux équipements, un Institut Médico Pédagogique (IMP) et un Institut Médico Professionnel (IMPro).

En 1977, 50 places supplémentaires sont ouvertes sur Le CAT Le Carrefour sur une annexe de Stains dans les locaux actuels du siège de l'association.

En 1980 : L'AFDAEIM ouvre à Dugny (Seine Saint Denis) un Foyer de Jour accueillant en externat 30 jeunes adultes handicapés mentaux profonds. L'établissement s'agrandira 10 ans plus tard, portant sa capacité accueil à 38. Il deviendra le Centre d'Accueil de Jour CAP CAP Avenir (CAJ CAP Avenir) en 2012.

En 1992 : Le CAT Le Carrefour alors installé sur deux sites, va se regrouper à La Courneuve dans de nouveaux locaux. En même temps dans les anciens locaux du CAT Le Carrefour s'ouvre à Stains, une Section d'Adaptation Spécialisée (SAS) pour 25 adultes. L'agrément passera à 30 places en 1995.

En 1995, le CAT Le Bocage augmente son agrément et passe à 34 places puis en juillet 1996 à 51 places.

En janvier 1997 Ouverture du SAED (Service d'Aide et d'Education à Domicile) aux Essarts, pour accompagner 16 usagers à leur domicile.
En même temps, ouverture d'un Accueil de jour de 4 places pour accueillir à mi-temps des travailleurs de CAT

En juin 1998, le CAT Bocage déménage dans de nouveaux locaux, sa capacité d'accueil est alors de 60 usagers.

En avril 1999, 31 ans après sa création, le CAT Le Carrefour reçoit l'agrément pour 91 places.

En Janvier 2000 L'agrément du CAT Le Bocage aux Essarts passe à 85 personnes, avec l'extension des locaux par l'acquisition de l'atelier ACTI SUD SERVICES situé à La Roche S/Yon (atelier créé et géré jusqu'à ce jour par l'Association « Le Pavillon » de St Florent des Bois. Le CAT Le Bocage change son appellation pour CAT Yon et Bocage.
Le SAED se voit doté de 4 places supplémentaires pour accompagner au total 20 usagers.

En 2007 : Suite à la construction d'un nouvel établissement, ouverture du Centre d'Habitat Le Bocage aux ESSARTS. Etablissement qui regroupe alors 10 places de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), 15 de Foyer de vie, 6 d'Accueil de jour, 15 en Foyer d'hébergement pour travailleurs en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

Depuis la loi du 11 février 2005, le nom des CAT est modifié en ESAT (Etablissement De Service et d'Aide par le Travail) et le SAED devient SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale). En 2008, Extension à 109 places de l'ESAT Yon et Bocage dont 9 places pour personnes traumatisées crânienne et cérébrolésées.

En 2009, l'agrément du SAVS Le Bocage passe à 24 places.

Depuis 2009, l'AFDAEIM a organisé un développement stratégique, face aux nouveaux besoins émergents, avec le renouvellement de son conseil d'administration qui est national avec trois priorités affichées : continuer l'action entreprise avec maîtrise renforcée des objectifs et des moyens compte tenu de l'écart existant entre eux, la lutte pour l'insertion étant une préoccupation quotidienne.

En 2016 création d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale à Stains en Seine Saint Denis. Et projet de restructuration de la SAS au bénéfice d'un Service Annexe à l'ESAT qui sera construit sur les lieux de l'ESAT de La Courneuve.

Le 1er avril 2018, ouverture d'un nouveau service de 7 places en Vendée, le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) afin de répondre au besoin d'accompagnement médical d'usager vivant à domicile.

Décembre 2018, déménagement du site ESAT de La Roche S/yon suite à la construction d'un nouveau bâtiment à la Ferrière, propriété de l'AFDAIEM.

Tout au long de ces 60 ans l'AFDAEIM a œuvré à l'ajustement de l'offre de service en fonction des besoins du public accueilli et des besoins des territoires. L'AFDAEIM a toujours eu un Conseil d'Administration responsable et garant de la bonne gestion des deniers publics, et c'est ainsi que plusieurs présidents se sont succédés pour accomplir cette mission de service public en lien avec l'UNAPEI (*Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, anciennement : Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés*).

III - NOS MISSIONS

Trois buts sous-tendent l'action de l'association :

a) L'association gestionnaire

- Positionner la personne accueillie ou accompagnée au centre du dispositif
- Optimiser et développer la vision prospective de l'AFDAEIM dans le but de mieux identifier :
 - Les besoins actuels internes
 - Les besoins du territoire

- Les besoins des organismes de contrôle et de tarification
 - Les besoins des collectivités territoriales
 - Adapter la typologie des établissements, leur plateau technique, ainsi que la qualité de la prise en charge aux besoins identifiés
 - Rechercher et assurer les équilibres financiers nécessaires à assurer la pérennité de l'association.
- **L'association tournée vers ses adhérents**
 - Améliorer la communication auprès et entre les adhérents
 - Apporter à ses membres l'appui moral et les conseils dont ils auraient besoin
 - Faciliter les rapports entre les familles et les services administratifs pour toutes les questions de prises en charge, d'aide matérielle, etc. ...
 - Développer entre eux un esprit d'entraide et de solidarité et les amener à participer activement à la vie associative
 - Favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, assurer la pleine participation des familles et des personnes accueillies ou accompagnées.
 - **L'association militante**
 - Défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes accueillies ou accompagnées au sein de l'AFDAEIM auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions, des autorités de contrôle et de tarification
 - Etablir sur le plan local, régional et national des liaisons avec les autres organismes, associations, réseaux qui œuvrent en faveur des populations visées par les statuts de l'association
 - Œuvrer pour la reconnaissance des personnes en situation de handicap et la prise en compte spécifique de la déficience intellectuelle et cognitive.

IV - NOS VALEURS

L'AFDAEIM est profondément attachée aux valeurs associatives, permettant aux familles, par l'intermédiaire du Conseil d'Administration, de rester une présence effective et efficace dans les choix d'orientation. L'AFDAEIM défend et promeut les valeurs suivantes :

- La qualité de prise en charge et d'accompagnement de la personne et son positionnement au centre du dispositif
- L'information comme premier devoir au titre de la citoyenneté
- La lutte contre les discriminations
- La solidarité et l'esprit d'entraide
- Le respect de la personne
- La promotion de l'autonomie, la liberté de choix des personnes accueillies
- La prise en compte des besoins affectifs, intimes et sexuels des personnes accueillies
- L'intégration sociale

- La participation des usagers à la vie associative
- La coopération avec tout partenaire mobilisé dans l'amélioration et la promotion de solutions pour la jeunesse et le handicap, et en particulier l'offre qualitative et quantitative de logements en leur faveur
- La continuité de l'accueil et de l'accompagnement
- Le militantisme et le respect des décisions démocratiques
- L'engagement bénévole et désintéressé
- La neutralité politique et religieuse
- Le respect mutuel, la confiance et la collaboration entre les membres actifs, les élus et les professionnels, qui partagent et mettent en œuvre ces valeurs.

V - NOS ETABLISSEMENTS ET SERVICES

A - Les établissements du Pays de Loire

Le **centre d'habitat le Bocage** est une structure d'hébergement qui accueille des adultes en situation de handicap mental, psychique, physique ou sensoriel. La prise en charge s'effectue 365 jours dans l'année 24h / 24.

Le centre d'habitat héberge plusieurs unités de vie au sein de l'établissement :

Le **FAM** (foyer d'accueil médicalisé) héberge 10 personnes non autonomes en leur proposant une assistance spécifique et une veille médicale constante réalisées par une équipe de 17 personnes.

Au **Foyer de Vie** sont accueillis 16 résidents ayant besoin d'être entourés et aidés dans l'accomplissement des tâches quotidiennes. 9 encadrants sont dédiés à ce pôle.

Un **foyer d'hébergement** pour 16 travailleurs d'ESAT qui bénéficient d'un accompagnement éducatif et d'une aide à la gestion de leur temps libre, de leur budget, etc., dispensés par 6 encadrants.

En plus des services d'hébergement permanent, le Centre d'habitat est doté au sein de ses locaux d'un accueil de jour qui propose 6 places, occupées par des adultes vivant en famille et des ouvriers d'ESAT travaillant à temps partiel et de services externalisés :

Le **SAVS** (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) qui propose un accompagnement adapté contribuant à la réalisation du projet de vie des 24 usagers tout en favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Le **SAMSAH** (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) propose à 7 bénéficiaires un suivi médical et para-médical en milieu ouvert et fonctionne en collaboration avec le SAVS.

L'**ESAT Yon et Bocage** est un établissement médico-social dont la finalité est de mettre en situation de travail des personnes en situation de handicap dans des ateliers de production

aux conditions de travail adaptées. Lieu de formation continue et d'accompagnement, l'ESAT valorise les compétences et les savoir-faire des individus par le travail. Cela permet notamment de développer l'autonomie et la confiance en soi, de favoriser la reconnaissance sociale, et de participer à l'épanouissement personnel de chacun.

L'ESAT a la mission d'accompagner des personnes en situation de handicap dans une trajectoire professionnelle, et pour celles dont le projet, de l'ESAT vers le milieu ordinaire adapté ou classique.

L'établissement est sur 2 sites : Les ESSARTS (74 usagers) et La Ferrière (48 usagers), encadrés par une équipe pluridisciplinaire de 25 professionnels.

Il offre ses services et prestations à plus de 260 entreprises, collectivités et particuliers, dans différents domaines d'activités tels que la mécanique générale, la sous-traitance industrielle, la blanchisserie, la couture, les espaces verts, l'entretien des locaux, l'informatique et une activité interne de restauration.

B - Les établissements d'Ile de France

L'**Institut Médico-Educatif (IME) l'Espoir**, situé à Garges lès Gonesse (95) est le seul établissement pour enfants et adolescents de l'Association. Il accueille 96 jeunes répartis sur 2 services. Les personnes accueillies sont encadrées par une équipe éducative, pédagogique, médicale et paramédicale composée de 55 professionnels :

- Le Service d'Education et d'Enseignement spécialisé (SEES) (anciennement IMP) : Le service accueille des enfants âgés de 6 à 14 ans
- La Section d'Initiation et de Formation Professionnelle (SIFPRO) (anciennement IMPro) : Le service accueille des adolescents et jeunes adultes de 14 à 20 ans. Le SIFPRO est divisé en deux sections : Le Pôle Vie Sociale et Professionnelle et Le Pôle d'Accès à l'Autonomie.

En collaboration avec l'enfant et sa famille, un projet d'accompagnement évolutif est élaboré et évalué périodiquement. L'IME propose une éducation et une scolarité adaptées ainsi que des soins rééducatifs et thérapeutiques en fonction des moyens dont il dispose. L'accompagnement individualisé donne la possibilité à chaque jeune d'optimiser ses compétences et savoirs en matière d'expression, d'activités sportives, éducatives et artistiques, ainsi qu'en matière de découverte du travail. L'enfant bénéficie également d'un soutien personnalisé et d'un suivi médical constants lui permettant de développer son autonomie quotidienne dans les meilleures conditions en vue de le préparer à sa vie d'adulte et de citoyen.

Le **Centre d'Accueil de Jour CAJ CAP Avenir**, situé sur la commune de Dugny, accueille en externat 38 adultes ne pouvant s'insérer dans le milieu du travail même protégé.

L'objectif du CAJ est de préparer un projet d'avenir en identifiant les besoins de personnes accueillies et en proposant une offre de service centrée sur les apprentissages à une plus grande inclusion.

L'équipe, composée de 16 salariés pluriprofessionnels, propose des modalités d'accompagnement diversifiées, favorise l'expression individuelle et le pouvoir d'agir, assure écoute et soutien auprès des personnes accueillies et de leurs aidants.

Lieu de formation continue et d'accompagnement, l'**ESAT Le Carrefour**, installé sur la commune de La Courneuve (93), valorise les compétences et les savoir-faire des personnes par le travail. Cela permet notamment de développer l'autonomie et la confiance en soi, de favoriser la reconnaissance sociale et professionnelle, et de participer à l'épanouissement personnel de chacun.

L'établissement accueille 105 travailleurs encadrés par une équipe pluriprofessionnelle de 15 salariés. Il offre des services à une trentaine d'entreprises notamment dans les domaines de techniques industrielles, de restauration, d'entretien des espaces verts, d'entretien des locaux et de la bureautique. L'ESAT le Carrefour propose également des activités de soutien, de développement et de reconnaissance des compétences en s'adaptant aux particularités de chacun.

La **Section d'Adaptation Spécialisée** (SAS), située à Stains (93) est un établissement de transition pour des personnes en situation de handicap âgées entre 20 et 30 ans et qui n'ont pas encore l'autonomie et la maturité nécessaire pour intégrer un ESAT.

L'établissement accueille 25 bénéficiaires encadrés par une équipe de 8 professionnels. Il propose un aperçu des activités réalisées en ESAT, travaille l'autonomie dans différents domaines de la vie (les transports, suivre son budget, ...) et propose des stages de mise en situation en milieu protégé. L'orientation n'aboutit pas systématiquement vers une admission en ESAT. La personne en situation de handicap peut être orientée vers une structure d'accueil de jour de type CAJ.

Le **SAVS Bel Air** (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) propose un accompagnement lié au développement de l'autonomie des bénéficiaires. Il favorise le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels. Il facilite l'accès des personnes en situation de handicap à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Il permet le tissage d'un réseau de partenaires nécessaires pour le maintien à domicile. Le service accompagne, en milieu ouvert, des personnes au niveau de la vie quotidienne, de la gestion budgétaire, du suivi administratif, de l'accompagnement médical et de l'inclusion sociale et professionnelle.

Les services de la SAS et du SAVS déménageront prochainement sur le site de l'ESAT le Carrefour.

VI.- LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2022- 2027

A. Les personnes accompagnées et leurs familles.

Objectifs et actions

a) Les prestations

- Développer des réponses innovantes, de nouveaux modes d'accompagnement, de nouveaux outils en lien avec l'adaptation de l'offre de service, la logique de fil active et la tarification SERAFIN PH
 - En proposant des réponses alternatives aux personnes en attente d'un accompagnement adapté, en situation complexe ou d'urgence (lieu de répit, ...)
 - En privilégiant les modalités d'accompagnement Inclusives et de proximité
 - En favorisant des logiques inter-institutionnelles, inter-pôles, partenariales, susceptibles de renforcer la fluidité des parcours,
 - En apportant des réponses diversifiées en fonction des parcours de vie.
 - Promouvoir la création d'unité résidentielle pour les personnes en situation de handicap ne pouvant être intégrées dans le programme de l'habitat inclusif.

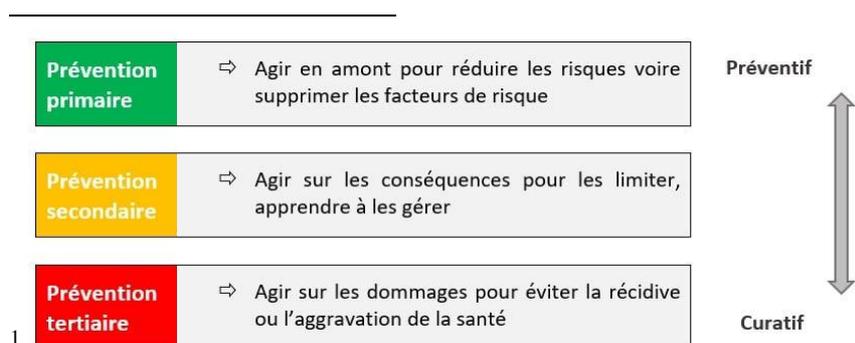
- Prioriser des réponses adaptées au vieillissement des personnes accueillies au sein des établissements et services de l'association ou dans des établissements et services partenaires dans le respect de leur parcours.

b) La qualité de l'accompagnement

- Promouvoir l'accès et l'accompagnement à la santé des personnes en situation de handicap dans l'ensemble de ses établissements et services.

Il s'agit notamment :

- De la prévention primaire, secondaire, tertiaire¹,
- De l'éducation à la santé, à la vie affective et sexuelle
- De l'accès aux soins.



- L'inclusion des personnes est recherchée, quels que soit leur âge et leur situation de handicap. Dans ce but, les établissements et services agissent en lien avec les dispositifs de droit commun dans le champ culturel, de l'animation et des loisirs, de l'habitat comme dans l'accès à la citoyenneté et à un emploi ou à la scolarité.
- Promouvoir un cadre de vie adapté aux personnes accompagnées. Un tel environnement suppose :
 - Une architecture adaptée aux différentes situations de handicap, et aux parcours de vie,
 - Une qualité environnementale des installations
 - Une implantation favorisant l'inclusion sociale et professionnelle
 - Un cadre de vie confortable et sécurisant,
 - Une qualité nutritionnelle et alimentaire
- Favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées (ou l'autodétermination)
 - Favoriser la participation dans les différentes instances associatives (CA, AG...), CVS, Commissions.
 - Améliorer l'accessibilité des informations destinée aux personnes accueillies (FALC, images et pictogrammes, ...)
 - Recueillir l'avis des personnes accompagnées et de leurs familles (enquêtes de satisfaction, groupe de parole, café de l'AFDAEIM...) et proposer des améliorations
- Préparer et accompagner les transitions d'un service à un autre, d'un Pôle à un autre, d'une association à une autre dans une logique de continuité de parcours de vie
- Proposer un accompagnement global et intégrer l'environnement familial et social.

La famille de la personne accompagnée a des compétences, tout comme les professionnels, compétences qu'il importe de solliciter, afin de favoriser le partage au niveau des conceptions et des techniques de l'accompagnement, dans l'intérêt supérieur de la personne.

Il est important que le lien entre la personne accueillie et sa famille soit maintenu et entretenu, y compris lorsqu'elle est adulte et/ou bénéficie d'une mesure de protection juridique, à condition qu'elle y soit favorable. Dans ce cadre, la démarche du projet personnalisé est établie en co-élaboration avec la famille.
- Améliorer l'accueil et l'information des familles
 - Organiser des réunions thématiques et/ou d'informations
 - Proposer des temps conviviaux partagés entre familles, personnes accueillies et professionnels.
- Proposer un soutien aux aidants
 - Identifier les aidants ayant besoin d'écoute et les orienter vers des associations ou services spécialisés (ex : UNAFAM, point information UDAF, ...) selon les besoins
 - Proposer des temps d'échange avec les adhérents de l'AFDAEIM

- Promouvoir la bientraitance dans l'ensemble des établissements et services de l'association
 - Elaborer une démarche associative à décliner sur l'ensemble des établissements et services de l'association.
 - Former les professionnels à la culture de la bientraitance et de la prévention de la maltraitance

B. La gouvernance et l'organisation associative.

Objectifs et actions

- Elargir et renforcer les compétences du siège
 - Renouveler les frais de siège
 - Obtenir des moyens humains supplémentaires pour le siège
 - Proposer des fonctions support pour les établissements et services de l'association et les associations partenaires (Qualité, RH, gestion) dans le cadre de rapprochement inter-associatifs.
 - Répondre aux appels à projets et appels à manifestation d'intérêt (AMI)
- Développer le nombre d'adhérents et renforcer la participation de l'AFDAEIM au mouvement parental UNAPEI
- Développer une stratégie de communication associative
 - Site internet
 - Petit journal
 - Café de l'AFDAEIM
- Développer des synergies communes avec les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social
 - Conventionner des partenariats (EN, établissement de santé, ESMS...)
 - Proposer des réponses communes et adaptées aux besoins des différents territoires d'implantation de l'association
- Piloter la démarche qualité
 - Anticiper la nouvelle démarche évaluation des ESMS
 - Harmoniser les procédures et process
 - S'approprier les recommandations de bonnes pratiques de la HAS
- Mettre en œuvre une démarche RSE
 - Décliner des axes d'orientations par établissements et services en lien avec les décrets du tertiaire

C. Les ressources humaines

Objectifs et actions

- Poursuivre et développer la technicité et l'expertise des professionnels grâce à un plan de développement des compétences ambitieux pour :
 - Sécuriser les compétences et expertises
 - Développer les compétences
 - Favoriser la mobilité interne professionnelle des salariés

- Structurer la politique de ressources humaines
 - Elaborer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
 - Promouvoir la qualité de vie au travail
 - Renforcer le dialogue social et la collaboration avec les IRP

Projet associatif validé par le Conseil d'Administration le 30 novembre 2022
Approuvé par l'Assemblée Générale le 17 décembre 2022

